

Département du Finistère

**COMMUNE DE
GUILLIGOMARC'H****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

Date de mise en ligne : 9/04/2024

**Conseil municipal
du 5 avril 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre**, le vendredi **cinq avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain FOLLIC, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : PERROT Stéphane, MOREL Bruno, BOURBON Christophe, AUBANTON Philippe, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, CHRISTIEN Martine, BEUVE Céline, STANGUENNEC Francis, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : LE ROUX Isabelle **avec POUVOIR** à MOREL Bruno, SIMON Florence **avec POUVOIR** à FOLLIC Alain, LE BOUTER Laëtitia, MOLINIER Elodie.

Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie a été élue **Secrétaire**.

2024-09 Approbation du COMPTE DE GESTION 2023 dressé par M. VIAUX

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

📌 **Approuve le compte de gestion de la COMMUNE dressé pour l'exercice 2023** par le Trésorier Principal **M. Jean-François VIAUX,**

📌 **Déclare que ce compte de gestion** qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

2024-10 Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sous la présidence de Monsieur Stéphane PERROT, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023, dressé par Monsieur Alain FOLLIC, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour 2024 de maintenir les taux d'imposition de 2023 :

- **TFPB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** **33.99 %**
- **TFPNB Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** **44.29 %**
- **TH Taxe d'Habitation** **12.09 %**

- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet,
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2024-13 SUBVENTIONS 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD** aux subventions suivantes dont la liste figure également dans le budget primitif **2024** de la commune :

FONCTIONNEMENT : Article d'imputation 65748		Montant de la subvention 2024	Nature juridique de l'organisme
1	A.D.M.R. des TROIS RIVIERES - Tréméven	650.00 €	Association Loi 1901
2	A.P.E. Guilligomarc'h - Association des Parents d'Elèves	400.00 €	Association Loi 1901
3	A.P.F. Association des paralysés de France - Quimper	30.00 €	Association Loi 1901
4	Association France Alzheimer 29 - Brest	50.00 €	Association Loi 1901
5	Cent pour un toit - Pays de Quimperlé	150.00 €	Association Loi 1901
6	Comité des Fêtes de Saint-Méven - Guilligomarc'h	550.00 €	Association Loi 1901
7	Comité des Fêtes de Saint-Méven - Guilligomarc'h Festival Rock à Guilli	625.00 €	Association Loi 1901
8	DDEN Délégation Départementale Education Nationale Secteur de Qlé	30.00 €	Association Loi 1901
9	Ecole de la fontaine Guilligomarc'h Coop scolaire : arbre de Noël	12€ par élève	
10	Ecole de la fontaine Guilligomarc'h Coop scolaire : PROJET VOILE	1 500.00 €	
11	Familles du Collège de la VILLEMARQUE *Quimperlé *VOYAGES EDUCATIFS	35€ par élève	
12	Familles du Collège Diwan - Quimper *VOYAGES EDUCATIFS	35€ par élève	
13	Familles du Collège Marcel PAGNOL - Plouay *VOYAGES EDUCATIFS	35€ par élève	
14	Familles du Collège ND de Kerbertrand - Quimperlé *VOYAGES EDUCATIFS	35€ par élève	
15	Familles du Collège privé - Le Faouët *VOYAGES EDUCATIFS	35€ par élève	
16	Familles du Collège Saint-Ouen - Plouay *VOYAGES EDUCATIFS	35€ par élève	
17	Familles du Collège Ste Jeanne d'Arc – Gourin *VOYAGES EDUCATIFS	35€ par élève	
18	Prévention routière - Quimper	50.00 €	Association Loi 1901
19	Rêves de clown /clowns à l'Hôpital - Guidel	50.00 €	Association Loi 1901
20	Secours Catholique - Quimper	150.00 €	Association Loi 1901
21	Secours Populaire - Comité de Quimperlé	150.00 €	Association Loi 1901
22	Solidarité Transport Marche et Loisirs - Arzano	300.00 €	Association Loi 1901
23	Souvenir Français - Comité de Guilligomarc'h-Pays de Quimperlé	150.00 €	Association Loi 1901
24	Sté communale de chasse (A.C.C.A.) - Guilligomarc'h	150.00 €	Association Loi 1901
25	Union Nationale Combattants Guilligomarc'h	100.00 €	Association Loi 1901
<u>Total sans les voyages éducatifs et l'arbre de Noël</u>		<u>5 085.00 €</u>	

Les subventions sont votées à l'unanimité des membres présents. Les élus concernés par certaines associations n'ont pas pris part au vote de la subvention correspondante.

2024-14 Approbation du BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 de la commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Par les décisions prises en cours de séance, il résulte les balances suivantes :

COMMUNE M14 2024	Opérations réelles		Opérations d'ordre		avec RAR restes à réaliser		TOTAL SECTION
	Dépenses totales dont R à R		Résultat reporté				
Fonctionnement	563 510.33 €	140 965.67 €					Fonctionnement
	704 476.00 €						704 476.00 €
Investissement	1 548 821.49 €	0.00 €					Investissement
	1 548 821.49 €				0.00 €		1 548 821.49 €
TOTAL DEPENSES	2 253 297.49 €				0.00 €		2 253 297.49 €
	Recettes totales dont R à R		Résultat reporté		Affectation		TOTAL SECTION
Fonctionnement	704 476.00 €	0.00 €					Fonctionnement
	704 476.00 €						704 476.00 €
Investissement	1 074 293.00 €	140 965.67 €					Investissement
	1 215 258.67 €				125 731.13 €	207 831.69 €	1 548 821.49 €
TOTAL RECETTES	1 919 734.67 €				125 731.13 € 207 831.69 €		2 253 297.49 €

Présenté par le Maire, le budget primitif a été adopté et voté, à l'unanimité, par les élus présents.

2024-15 Acquisition d'une balayeuse de voirie

Le Maire rappelle que la commune de Guilligomarc'h applique la règle, comme la plupart des autres municipalités du territoire, du « zéro phyto » dans son plan de désherbage.

Afin de faciliter le travail des agents, le Maire propose de s'associer à la mairie d'Arzano pour l'acquisition mutualisée d'une balayeuse de voirie adaptable sur microtracteur pour le ramassage des déchets de voirie (herbe, sable, graviers, boue, cailloux...) dans le cadre de l'entretien des trottoirs, caniveaux, allées et terrains sablés ou stabilisés, en complément de la brosse de désherbage et du désherbeur mécanique.

L'achat de cette balayeuse se fera à part égale par les deux communes. Les modalités d'utilisation, d'entretien, d'éventuelles réparations et de remplacement des pièces d'usures seront définies par une convention comprenant un planning prévisionnel.

La commune de Guilligomarc'h se chargera de l'achat de ce matériel pour un montant de de 18 000 € HT, 21 600 € TTC. Chaque commune prendra à sa charge la moitié de cette somme soit 9 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve l'achat d'une balayeuse de voirie et confie au Maire de Guilligomarc'h la procédure d'acquisition pour les deux communes,
- Autorise le Maire à négocier et signer la convention à intervenir entre les communes d'Arzano et de Guilligomarc'h.

VOTE : Pour 12 Abstention 1

2024-16 ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition du Comptable du Trésor de Quimperlé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DONNE décharge au comptable et statue sur l'admission en non-valeur, compte 6541, de recettes de loyers, cantine, garderie et eau assainissement :

Etat n° 5614620231 du 15 01 2024

- 1 pièce sur l'exercice 2020	0.05 €
- 2 pièces sur l'exercice 2019	25.87 €
- 2 pièces sur l'exercice 2018	144.62 €
soit	170.54 €

dont 144.62 € concernent l'EAU (participation régie de l'eau de Quimperlé Communauté).

Article 2 : AUTORISE l'apurement sur le **budget 2024 de la COMMUNE** des sommes présentées sur l'état du 15 janvier 2024 sur l'imputation et pour le montant suivant :

- **C 6541 Créances admises en non-valeur : 170.54 €**

Questions diverses : M ; Philippe AUBANTON fait part à l'assemblée de difficultés rencontrées par l'Association de l'Union Nationale des Anciens Combattants concernant ses membres vieillissants. Il présente également les nouvelles propositions de l'architecte du patrimoine, M. Clairand, pour les décors peints, les sablières de la chapelle.

Indemnités de fonction des élus : présentation du récapitulatif annuel.

Commune de Guilligomarc'h

Signatures

Conseil municipal du 5 avril 2024

La secrétaire de séance
Stéphanie MOREL-LASSALLE



Le Maire,
Alain FOLLIC



Commune de Guilligomarc'h
Table chronologique des délibérations

Conseil municipal du 5 avril 2024

5 04 2024	2024-09	Commune comptes de gestion 2023	approuvé	Page 2024/ 277R
5 04 2024	2024-10	Commune compte administratif 2023	approuvé	Page 2024 / 277R
5 04 2024	2024-11	Affectation résultats 2023 COMMUNE	approuvé	Page 2024 / 277V
5 04 2024	2024-12	Fixation des taux des taxes locales 2024	approuvé	Page 2024 / 277V
5 04 2024	2024-13	Subventions 2024	approuvé	Page 2024 / 278R
5 04 2024	2024-14	BUDGET PRIMITIF 2024 commune	approuvé	Page 2024 / 278V
5 04 2024	2024-15	Achat balayeuse de voirie et convention avec Arzano	approuvé	Page 2024 / 278V
5 04 2024	2024-16	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	approuvé	Page 2024 / 279R
5 04 2024		Questions diverses		Page 2024 / 279R

**Les délibérations
sont consultables
sur le site Internet
de la commune
www.guilligomarch.com**